



litige entre bailleur et locataire

Par **sissou51300**, le 19/12/2019 à 00:18

bonsoir

mon fils etait en location dans une maison avec dependance.aujourd'hui il est proprietaire et a rendu la location de la maison.suite a l'etat des lieux sortant l'agent immobilier qui gere ce bien a envoye un courrier a mon fils lui disant que pour des travaux d'entretien exterieur mon fils lui doit 1700 euros pour un intervenant.il lui reproche de ne pas avoir tondu la pelouse et de ne pas avoir taille les arbres.mon fils avait fait l'entretien 1 mois avant la restitution des cle.celle ci c'est fait en novembre de cette annee.mon fils a des photos qui montre que l'herbe n'etait pas a une hauteur envahissante.cet agent immobilier s'est montre tres pointilleux sur l'entretien de la maison alors que cette maison est tres ancienne.je peux affirmer que le menage a ete fait correctement car c'est la belle mere de mon fils et moi meme qui avons fait le maximum pour que cette maison soit propre.nous avons lessiver les murs,les fenetres,les radiateurs,le sol et les vitres et les ventilations.mais cet agent immobilier a comme meme fait remarque que c'etait sale.donc il ne veut pas redonner la caution et demande plus.

quel recours mon fils peut avoir pour contester ce montant exorbitant.

cordialement

Mme Landreau

Par **janus2fr**, le 19/12/2019 à 07:17

Bonjour,

L'important est de comparer les états des lieux d'entrée et de sortie. Seules les dégradations mises en évidence par cette comparaison peuvent donner lieu à retenues sur le dépôt de garantie, voir à facturation supplémentaire (sans oublier les justifications par devis ou factures de professionnels).

Par **sissou51300**, le 19/12/2019 à 07:59

bonjour

je vous remercie pour votre reponse.a premiere vu le montant que l agent immobilier demande c est pour l entretien exterieur a t il le droit de demander autant pour le nettoyage surtout qu on est sur une periode hivernal .qui peut trancher et donner raison sur ce fait .

cordialement

Mme Landreau